

COMMUNIQUE CONJOINT DU SYNDICAT AUTONOME DE LA MAGISTRATURE (SAM) ET DU SYNDICAT LIBRE DE LA MAGISTRATURE (SYLIMA)

Les Comités Exécutifs du Syndicat Autonome de la Magistrature (SAM) et du Syndicat Libre de la Magistrature (SYLIMA), réunis ce lundi 24 Septembre 2018 au siège du SAM,

- Prennent acte de la décision prise par le Gouvernement de la République du Mali de procéder à la retenue sur les salaires des magistrats à partir du mois de septembre 2018 ;

- Rappellent que cette mesure est, en principe, le pendant légal de la grève à la disposition de l'employeur ; Que toutefois, en vertu de l'obligation légale incombant aux différentes parties à un accord de s'exécuter de bonne foi de leurs engagements, la présente grève n'est que la réaction légale et légitime de la magistrature contre le reniement du Gouvernement du Mali, si bien que toute forme de pression du pouvoir exécutif contre le pouvoir judiciaire est illégale et donnerait lieu à une réaction juridique appropriée ;

Le SAM et le SYLIMA déplorent la décision prise et assumée par le Gouvernement de recourir à un tel moyen et invitent ses membres à en assumer toutes les conséquences ;

-Rappellent que l'Etat fonctionne sur la base de la complémentarité nécessaire entre les trois pouvoirs et que toute velléité paternaliste de l'un à l'encontre des autres ne peut que détériorer inopportunément l'indispensable collaboration devant présider à la conduite de l'action publique ;

-Rappelant que ceux qui prônent l'exemplarité doivent être les premiers à l'abri de tout reproche, exigent que toute la lumière soit faite autour des trois milliards et demi (3.500.000.000) FCFA évaporés curieusement dans la nature à l'hôtel des Finances à l'occasion du soit disant dédommagement d'un opérateur économique consécutivement à la crise au nord du pays ; Ladite opération, intervenue dans le cadre d'un marchandage de gré à gré entre le ministre des Finances et l'opérateur économique en question, est intervenue en violation des règles élémentaires applicables en la matière ;

-Notent que cette importante somme d'argent a été détournée au profit d'une seule entreprise de la place et dans des conditions scabreuses, alors que l'incidence financière totale de la demande légitime des syndicats, est seulement de l'ordre de deux milliards (2 000 000 000) F CFA par an pour près de six cent magistrats ; que partant, nul ne peut nous opposer une quelconque insoutenabilité budgétaire de la revalorisation demandée.

Les syndicats de la magistrature encouragent le Gouvernement à poursuivre cette campagne de provocation, tout en se réservant le droit de faire d'autres révélations et même

d'entreprendre des actions plus fortes visant le même ministre, voire d'autres membres du Gouvernement de la République, impliqués dans d'autres scandales non moins sulfureux ;

Le SAM et le SYLIMA, confiants en leur victoire finale, invitent leurs braves militants à rester sereins et vigilants jusqu'à l'aboutissement de cette lutte légitime de la corporation ; les rassurent que toutes les dispositions utiles seront prises pour faire échec à la campagne ainsi entamée.

Unis et mobilisés, nous vaincrons !

Sentiments militants.

Bamako, le 24 Septembre 2018

Pour le Comité Exécutif du SYLIMA

Le Président



Hady Macky SALL

Pour le Comité Directeur du SAM

Le Président par intérim



Aliou Badara NANACASSE